

Art 1: Organismes

Le Raid Dingue de l'Artois, qui se déroulera les mercredi 29 mai et jeudi 30 mai 2019, est organisé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en partenariat avec les associations Aventure Nature, Kréa Sport, l'Ovale du Gy et la commune de Duisans.

Art 2: Les épreuves

Les participants ont le choix entre le parcours « **Découverte** » (40 km) ou le parcours « **Confirmé** » (45 km).

Le Raid Adultes regroupe les épreuves suivantes:

- ° VTT (13 km ou 16 km – 11 km et 14 km chronométrés)
- ° Trotinette (2 km chronométrés)
- ° Epreuves surprises : 2 activités
- ° Run and Bike (découverte) ou Trail (confirmé) : 15 km chronométrés (même parcours)
- ° Course d'Orientation (5 km chronométrés pour les découvertes / 7 km chronométrés pour les confirmés)
- ° Trail Final (5 km chronométrés pour les confirmés et les découvertes)

Le parcours sera indiqué au sol et/ou avec des flèches (ou sur d'autres supports). Les concurrents déclarent avoir pris connaissance des différentes épreuves pour la catégorie choisie. **Toute épreuve non réalisée disqualifiera l'équipe.** Le niveau du Raid est classé moyen. Les coureurs seront autonomes sur tout le parcours du Raid Adultes. Pour le Raid Adultes, les équipes doivent rester unies tout au long du parcours, une distance inférieure à 20m doit séparer les coureurs. En cas de non respect du règlement, l'organisation s'autorise à interdire la poursuite de l'épreuve. Les coureurs du Raid Adultes doivent respecter le code de la route ainsi que les règles de bonne conduite dans le sport.

Seuls les vélos et les quads de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie et de secours sont autorisés à circuler sur le parcours.

Des bénévoles seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Le ravitaillement adapté à ce genre d'épreuve est fourni par l'organisation et strictement réservé aux concurrents. Le ravitaillement personnel est autorisé.

Art 3: Date, lieu de rendez-vous et horaires

Le mercredi 29 mai 2019, rendez-vous au stade de Rugby de Duisans (Grand Rue). Départ à 20h00 (Raid Adultes). Accueil des équipes dès 18h00 (retrait des dossards). Briefing à 19h15 à la salle des fêtes.

Pour les épreuves du jeudi, rendez-vous à partir de 7h30/8h à la salle des fêtes - Départ à 9h. Briefing à 8h30.

Art 4: Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 10 décembre 2018. Les inscriptions pourront se faire soit en ligne par le biais du site Adeoron soit par courrier avec le bulletin d'inscription à télécharger sur campagnesartois.fr et à envoyer à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, 1050 avenue François Mitterrand 62810 Avesnes le Comte, avant le vendredi 03 mai 2019. Il doit être accompagné du droit d'inscription et d'une pièce justificative (Licence de Triathlon ou certificat médical). Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué qu'en euros, en espèces ou chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**. Prix pour le Raid Adultes: 35€/personne.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** pour pouvoir prendre part à la course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

L'organisateur se réservant la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Dès l'inscription effectuée le participant recevra un e-mail de confirmation de son inscription.

Le Raid Adultes est ouvert à toute personne née avant 2003 pratiquant de manière régulière une activité sportive telle que le VTT, le Running... Pour les coureurs mineurs, ils devront être sous la responsabilité de leur coéquipier qui devra être majeur. Il ne pourra avoir qu'un mineur par équipe. Les mineurs devront obligatoirement emprunter le parcours « découverte ».

Les équipes pour le Raid Adultes seront composées de 2 personnes (aucun participant individuel).

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

Seules les inscriptions par courrier sont acceptées, les inscriptions par courriel ne sont pas autorisées. Toutefois, le courriel peut être utilisé pour toute demande de renseignements.

Art 5: Licence ou certificat médical

Toute participation à une compétition sportive est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une **licence de Triathlon**, délivrée par la FFTRI en cours de validité à la date de la manifestation, d'une **licence FFCO** ou d'une **licence UFOLEP** spécifique raid et course d'orientation.
- Soit d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Attention, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Art 6: Chronométrage, sections, pointage, pénalités

Pour le Raid Adultes, le chronométrage des activités sera effectué grâce à une puce. Les zones appelées liaisons ne seront pas chronométrées. Les épreuves de VTT, Run and Bike, Trottinette, Trail, Epreuves Surprises et Course d'Orientation seront chronométrées. Les liaisons sont à réaliser à allure libre, vous devez respecter le code de la route, vous n'êtes pas prioritaire sur les routes. En Course d'Orientation, chaque balise non poinçonnée ou fausse pénalisera l'équipe de 5 min. L'équipe qui mettra le plus petit temps sur la journée sera vainqueur, en cas d'égalité, le nombre de pénalités sur les balises fera la différence.

La puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non présence le jour de la course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce.

Art 7: Nombre d'équipes

Le nombre d'équipes est limité à 110 pour le Raid Adultes (2 personnes par équipe). Les 110 premières équipes inscrites seront sélectionnées. Les concurrents s'engagent sur le Raid en toute connaissance de cause. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course. Les coureurs doivent souscrire une assurance individuelle d'accident.

Art 8: Classement et catégories/Composition du jury

Pour le Raid Adultes le classement sera général (un pour le « confirmé » et un pour le « découverte »). Il y aura plusieurs catégories: Hommes/Femmes/Mixtes (les équipes composées avec un mineur seront classées en découverte). Le jury sera composé par les membres de l'association Aventure Nature.

Art 9: Matériel

Un VTT et un casque par personne, une trousse de réparation par équipe, un compteur par équipe, une boussole par équipe (pour l'épreuve de Course d'Orientation), un gilet jaune (pour le mercredi), un téléphone par équipe, un sifflet, un dossard, une couverture de survie et un système d'hydratation.

Pour le Raid Adultes, le port du casque est obligatoire sur les parcours VTT, Trottinette ainsi que pendant le Run&Bike.

Le matériel sera contrôlé avant le départ du Raid. Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et bon état de fonctionnement. Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

L'organisation fournira les cartes et documents nécessaires pour les épreuves.

Art 10: Les secours

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs ou poste de secours sur le parcours).

Art 11: Assurance

Une responsabilité civile souscrite chez AREAS couvrira l'organisation .

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de mauvaises conditions atmosphériques.

Art 12: Protection de l'environnement

L'événement s'est inscrit dans une démarche environnementale avec le Conseil Départemental du 62. Pendant les épreuves, merci de respecter l'environnement (ex: jets de déchets sur le parcours...).

Art 13: Vestiaires, douches

Des vestiaires et des douches sont à la disposition des coureurs à côté de la salle des fêtes.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires et dans les douches.

Art 14: Rétractation, désistement

En raison des frais engendrés pour l'organisation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

Art 15: Signaleurs et bénévoles

Des signaleurs et des bénévoles seront nommés pour l'organisation du Raid Adultes.
Les signaleurs et les bénévoles ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants : Sécurisation des circuits, vérifications administratives, vérifications techniques, application du présent règlement, respect des consignes de sécurité, secours et assistance en relation avec les sapeurs-pompiers, enregistrement des abandons et des réclamations, gestion du matériel prêté aux concurrents, accueil et information, remise des dossards, organisation du parc à vélos, balisage et dé-balisage, ravitaillements, restauration.

Art 16: Modification de parcours

L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants dans les cas suivants :

- ° Dégradation des conditions météorologiques
- ° Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain
- ° Equipements défectueux (EPI, équipements des concurrents)
- ° Progression trop lente de certaines équipes
- ° Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents

Art 17: Acceptation du règlement

L'inscription au Raid Dingue de l'Artois vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.